



Jan Fabre, le 19 avril 2018, devant une de ses sculptures.

BELGA

JEAN-MICHEL DELACOMPTÉE Essayiste et romancier ⁽¹⁾

Condamner l'œuvre parce que l'auteur est fautif est une erreur

Il y a évidemment un lien très fort entre l'œuvre et l'auteur. On peut même écrire que l'œuvre engage l'auteur. Ma conviction, cependant, est que condamner l'œuvre parce que l'auteur est fautif est une erreur. Ce n'est pas parce qu'un artiste est méprisable que ses œuvres doivent être qualifiées de la même manière. Sinon, on tombe dans un arbitraire souvent politique que je trouve très peu démocratique.

En cela, je suis d'accord avec Proust, qui avait répondu sur ce point au critique Sainte-Beuve. Dans son *Contre Sainte-Beuve*, le romancier rappelle que l'on ne peut envisager une œuvre à partir de ce qu'était son auteur. "Un livre, souligne Proust, est le produit d'un autre moi que celui que nous manifestons dans nos habitudes, dans la société, dans nos vices."

Si je prends le cas pratique de Céline, qui est l'exemple cardinal de cette question, je constate que l'homme Céline a eu des comptes à rendre en tant qu'homme, et à juste titre, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas lire ses œuvres.

La dernière question est de savoir s'il faut distinguer certaines œuvres, notamment celles qui comportent des propos dangereux. Pour rester sur le cas de Louis-Ferdinand Céline, je ne serais pas pour l'interdiction de la publication de ses pamphlets. J'opérerais plutôt comme l'a fait Fayard avec *Mein Kampf*: je les accompagnerais d'un important appareil critique. Il vaut mieux ne pas censurer une œuvre, mais éclairer et critiquer.

→ (1) Publie le 2 octobre prochain "Les Hommes et les Femmes. Notes sur l'esprit du temps", chez Fayard.

DIXIT

NE PAS CONFONDRE LE CONTENU D'UNE ŒUVRE ET LE COMPORTEMENT DE SON AUTEUR

L'AFFAIRE GABRIEL MATZNEFF EST À DISTINGUER DES AFFAIRES POLANSKI OU WOODY ALLEN

"[...] Il est important de ne pas confondre le contenu d'une œuvre du comportement de leurs auteurs. En ce sens, l'affaire Gabriel Matzneff [du nom de l'auteur qui a fait l'apologie des relations sexuelles avec des mineurs dans ses écrits] est à distinguer des affaires Polanski ou Woody Allen, où ce qui suscite l'indignation n'est pas l'œuvre elle-même, mais les agissements que l'on reproche à leurs auteurs. [...] Et de conclure avec la sociologue Nathalie Heinich, spécialiste de l'art contemporain: 'L'œuvre enfrait-elle une loi?' Il est juste d'en empêcher ou d'en sanctionner la diffusion. Enfrait-elle la morale? Alors la sanction ne devrait relever que du libre choix du lecteur, qui choisira de consommer ou pas ce qui heurte ses convictions. Est-ce l'auteur qui a enfrait une loi? Alors c'est à la justice de sanctionner, et, si elle l'a déjà fait, rien n'autorise quiconque à entraver la diffusion de l'œuvre: tout au plus peut-on s'abstenir de la cautionner."

Extrait de l'émission "Affaire en cours", chronique de Marie Sorbier sur la question "Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur?" sur France Inter (13/11/2020)

N'OUBLIONS PAS QUE L'ŒUVRE EN ELLE-MÊME PEUT ÊTRE RÉDEMPTRICE

L'ARTISTE ESSAYE DE SE RACHETER À TRAVERS SON ŒUVRE

"Proust a raison: l'homme qui écrit, qui fait des films... n'est pas le même. Il essaye de se rédimmer, de se racheter, de se venger [à travers son œuvre]. Le résultat, c'est cette œuvre qui, parce qu'elle est fondée sur des choses quelquefois médiocres, misérables ou même criminelles, peut aider d'autres hommes à trouver un chemin de salut. En réalité, dans l'abus de morale de notre époque, je vois simplement le signe que nous ne croyons plus que l'œuvre en elle-même puisse être rédemptrice; alors qu'elle peut l'être. Et cela me paraît extrêmement blâmable de l'oublier."

L'écrivain François Sureau au micro de France Culture pour l'émission "À voix nue" (15/12/2019)

À PROPOS DU RÉALISATEUR DE CINÉMA ROMAN POLANSKI, ACCUSÉ DE VIOL

IL EST TROP FACILE DE DIRE QU'IL FAUT SÉPARER L'ARTISTE DE L'HOMME

"Il faut boycotter le film du réalisateur Roman Polanski. Acheter un ticket de cinéma n'est pas un geste anodin: cela permet de financer la sécurité, le confort matériel, la visibilité dans l'espace public et l'assise dans l'espace médiatique d'un prédateur sexuel. [...] Il est trop facile de dire qu'il faut séparer l'artiste de l'homme. Cet argument n'est pas recevable car il signifierait que l'art est sacré, bien plus que la vie des victimes brisées et détruites qui sont bien réelles. On parle ici d'enfants et de femmes qui ont été sauvagement violés ou sauvagement abusés."

Chloé Madesta, membre du collectif Col-lages Féminicides, dans "La Libre" (14/11/2019)